06B 0217

AB RANTIGNY SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 euros

Siège social : 6, place de la Madeleine - 75008 Paris

492 500 962 RCS Paris

DECISIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 29 JUIN 2007

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
14 AOUT 2007

Extrait du procès-verbal

N° DE DÉPOT 73720

.....

2° Décisions extraordinaires

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuvés ce jour par l'Associé unique, lesdits comptes faisant ressortir des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248, alinéa 1 du Code de commerce, sur le fondement de l'article L. 227-1, alinéa 3 dudit Code, décide de ne pas dissoudre la Société et de poursuivre son activité.

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer les formalités légales.

.....

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer les formalités légales.

.....

Extrait certifié conforme

Kenneth Gilison

Président